

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 3 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 du mois de Mai, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle Polyvalente derrière la Mairie, le Mardi 3 Juin 2014 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mme SALLÉ, Mr PEAUD, Mme RAUD, Mr PICANT, Mme ROUSSEAU, Mr TURCAUD, Mme BOUSSEAU, Mme PAJOU, Mr PUAUD, Mme de LA TOUR, Mme RAGOT.

ABSENTS : Mr. CHUPEAU , Mr. MATHONNEAU.

Procuration :

Mr CHUPEAU Henri a donné procuration à Mme SALLÉ Patricia.

Mr MATHONNEAU Patrick a donné procuration à Mme ROUSSEAU Marie-Claude.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 Mai 2014 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 9 Mai 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2014-06-01-RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2014.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un emploi du temps hebdomadaire intégrant la réforme des rythmes scolaires pour l'école des p'tits marrons à la rentrée prochaine. Elle explique que le comité de pilotage a validé cet emploi du temps le 26 mai dernier.

	Horaires				Nombre d'heures			
	Matin	Pause méridienne	Après midi TAP 1 *	Après midi TAP 2	Matin	Pause méridienne	Après midi	TAP
Lundi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30-15h00	14h30-16h00	03:00:00	01:30:00	01:00:00	01:30
Mardi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30 - 16h		03:00:00	01:30:00	02:30:00	
Mercredi	9H00-12H30	12h30-13h00			03:30:00	Garderie		
Jeudi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30 - 16h		03:00:00	01:30:00	02:30:00	
Vendredi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30 - 16h		03:00:00	01:30:00	02:30:00	
Total					15:30:00	06:00:00	08:30:00	01:30
Total temps enseignement					24:00:00			

*TAP : Temps d'Activité Périéducative.

Pour info : temps de présence total des enfants mangeant à la cantine

31:30:00

Actuellement les enfants sont présents 30h40 sur 4 jours, et le premier projet communal atteignait 34h00.

- Ouverture des portes le matin 8H50
- 12H -13 h20 cantine et récréation.

- 13h20 Surveillance de cour par les enseignants
16h00 sortie. De 16h00 jusqu'à 16h30- Surveillance des enfants qui utilisent le transport scolaire, sont en APC ou inscrits en garderie. A partir de 16h30 garderie habituelle.
Madame le Maire explique que l'intercommunalité a fait part aux communes des services qu'elle était en mesure de mettre en place le 20 Mai dernier.
Le planning a donc été adapté afin que les enfants puissent bénéficier de cette opportunité. Le TAP est placé le lundi après-midi pour bénéficier de l'intervention de l'animateur sportif intercommunal.
Madame le Maire explique que le conseil d'école vient d'avoir lieu et que ce planning a été présenté. L'avis est favorable, reste à définir la composition des groupes de TAP. Madame le Maire précise que cet emploi du temps ne créera pas d'emploi supplémentaire. L'objectif étant d'utiliser les heures complémentaires du personnel en place et si besoin de leur proposer des modifications de contrat à la hausse.
Madame le Maire présente ensuite le planning annuel des TAP. L'année scolaire serait divisée en 5 cycles de 7 séances chacun. Les cycles 1 (septembre à la Toussaint) et 5 (de mai à Juillet) devront être organisés au sein de l'école par le personnel communal. Les animateurs sportifs de l'intercommunalité étant réquisitionnés sur la piscine non couverte de Ste Hermine. Mais les cycles 2 et 3 (de la Toussaint à Noël et de jusqu'aux vacances de Février) les enfants auraient accès à une heure d'activité sportive à la salle de La Jaudonnière. Le cycle 4 se déroulera au stade avec l'animateur sportif intercommunal.
Madame le Maire explique au conseil que des bénévoles seront peut-être nécessaire dans le bus pour le transport à La Jaudonnière. Plusieurs conseillers font savoir qu'ils pourront se rendre disponible. Un appel aux familles sera également réalisé.

Madame le Maire explique que l'intercommunalité mettra en place un bus pour transporter les élèves au Centre de Loisirs le mercredi après-midi.
L'organisation péri scolaire se met en place afin que les parents puissent avoir des solutions de garde pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal débat ensuite sur la gratuité des temps de garderie et d'activité péri éducative. Madame le Maire explique au Conseil Municipal que malgré le temps passé sur ce dossier des ajustements seront certainement à réaliser au fur et à mesure sur l'année scolaire 2014-2015. Elle propose de revoir les tarifs de garderie ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable aux horaires hebdomadaires suivants pour une mise en place à la rentrée 2014 :

	Horaires				Nombre d'heures			
	Matin	Pause méridienne	Après-midi TAP 1	Après-midi TAP 2	Matin	Pause méridienne	Après midi	TAP
Lundi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30-15h00	14h30-16h00	03:00:00	01:30:00	01:00:00	01:30
Mardi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30 - 16h		03:00:00	01:30:00	02:30:00	
Mercredi	9H00-12H30	12h30-13h00			03:30:00	Garderie		
Jeudi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30 - 16h		03:00:00	01:30:00	02:30:00	
Vendredi	9H00-12H00	12h-13h30	13h30 - 16h		03:00:00	01:30:00	02:30:00	
Total					15:30:00	06:00:00	08:30:00	01:30
Total temps enseignement					24:00:00			

2014-05-02 JURE D'ASSISES 2015.

Il convient de tirer au sort 2 noms (1 pour La Caillère et 1 pour St Hilaire du Bois) pour la liste préparatoire des jurés pour l'année 2015.

Les 2 noms tirés au sort sont :

- Monsieur BOURDEAU André demeurant au 13 rue du Fenestreau, à La Caillère Saint Hilaire.
- Monsieur CHAPUIS Tony demeurant Les Orties, à Saint Hilaire du Bois, La Caillère-Saint Hilaire.

2014-03-03 TABLEAU DES EFFECTIFS.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que trois agents peuvent prétendre à une augmentation de grade par ancienneté, elle informe que la commission du personnel à donner son accord et demande au Conseil Municipal d'ouvrir les postes correspondants à savoir :

- la création du grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour Mme Patricia BOUDEAU.
- la création du grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe pour Mr Bruno DEBORDE.
- la création du grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe pour Mme Monique COUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les postes suivants:

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe.
- Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe.
- Et accepte le nouveau tableau des effectifs.

2014-05-04 – Questions diverses.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée en début d'année concernant un projet de rénovation de l'école. Le projet prévoit de reprendre les sols et la toiture des deux ailes les plus anciennes. La dotation d'équipement des territoires Ruraux nous a été accordée pour ce projet à hauteur de 40% soit 41 766.80 €.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les effectifs de l'école des p'tits marrons pour la rentrée prochaine sont stables, les cinq classes seront conservées. La classe de PS/MS débutera avec 34 élèves à la rentrée prochaine. Les couchages manqueront pour la sieste des petits. Madame le Maire propose donc l'achat de lits surélevés permettant de conserver les lits déjà en place dans le dortoir. Elle propose l'achat de huit couchages supplémentaires auprès de l'UGAP (Centrale d'achat public). Ceux-ci pourront être installés ou enlevés selon les besoins des années suivantes. Le prix HT d'un lit s'élève à 265 € matelas compris. Le coût total pour 8 lits sera donc de 2 120 € HT soit 2 544 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

Mme le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT. Celui-ci rend compte de la commission des bâtiments qui s'est tenue le 20 mai dernier. **Etaient présents: Anne De la tour – Françoise Pajou – Marie Claude Rousseau - Philippe de Beausse, Robert Turcaud, Yves Picant,**

LA CAILLERE

⑩ **Mairie:** Rien.

⑩ **Salle polyvalente:** installer des chapeaux sur le mur pour éviter le noircissement,

⑩ **Salle municipale:** dégazage de la cuve à fioul + démontage de celle-ci et de la chaudière, rénovation de la salle pour accueillir la cantine début des travaux prévus pour Août. Le Marché public a été publié, le retour des offres est programmé le Vendredi 13 Juin 2014.

⑩ **Foyer des jeunes:** peinture du local du comité des fêtes + peinture du mur qui est en face du foyer des jeunes.

⑩ **École:** voir à la remise en état des toitures de la maternelle et de la garderie (2015), subvention DETR annoncée précédemment + vérifier imposte porte d'entrée PS / MS

⑩ **Cantine:** revoir le crépi. Madame le Maire propose d'inclure ces travaux avec la rénovation de l'école.

⑩ **Bibliothèque:** montage d'une alarme incendie.

⑩ **Eglise:** charpente du clocher travaux prévus fin du 3eme trimestre 2014 + wc de l'église reporté ultérieurement.

Estrade de l'orgue endommagé, Mr Thierry Avril doit la sécuriser en attendant de la remettre en état ou de la supprimer et de faire un ciment ? Il est demandé à Mr PICANT de se renseigner auprès de l'organiste pour être sûr que la mise en place d'un ciment sous l'harmonium ne pose pas de problème acoustique. Il est également demandé de veiller à l'esthétique du béton mis en place.

⑩ **Agence postale:** RAS

⑩ **WC public place des martyrs:** urinoir cassé(en attente).

⑩ **Cimetière :** installation des robinets poussoirs à la place des robinets standards (devis accepté de 444.10€ TTC)

⑩ **WC cimetière:** RAS

⑩ **Terrain de foot:** Les travaux d'installation des grilles de sécurité aux vitres de la salle de réunion ont été réalisés.

⑩ **Bâtiment communal:** RAS

ST HILAIRE

⑩ **Mairie:** installation d'une VMC + isolation des plafonds des bureaux et rénovation de la toiture. Mr Yves PICANT présente deux devis concernant la réfection de la toiture de la Mairie de Saint Hilaire.

Un devis de l'entreprise Damien RAGER pour un montant de 6 727.59 €HT

Un devis de l'entreprise Patrick MATHONNEAU pour un montant de 8843.21 € HT

Après débat, le Conseil souhaite retenir le moins disant c'est-à-dire l'entreprise Damien RAGER pour un montant de 6 727.59 € HT mais demande qu'un délai d'intervention soit inscrit dans l'accord de devis.

⑩ **Terrain de foot:** à l'étude,

⑩ **WC public:** à l'étude.

⑩ **Cimetière:** RAS

⑩ **Salle du petit clos:** Nettoyage global de la façade et peinture de l'ensemble pour

uniformiser. Revoir l'enseigne ensuite si besoin. Proposition de réaliser une enseigne du même type que la salle municipale de La Caillère.

- ⑩ **Logement:** toiture à voir pour 2015.
- ⑩ **Eglise:** un vitrail à réparer devis validé.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la construction de l'abri bus rue du fenestreau débutera prochainement.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant de Mr ALLETRU habitant à côté de la salle municipale. Celui-ci ayant surpris des enfants montant sur le mur communal longeant les escaliers extérieurs et grimpant ensuite sur son toit de dépendance juste derrière. Mr ALLETRU demande donc au Conseil Municipal de prendre à sa charge la surélévation du mur communal afin que l'accès ne soit plus possible. Le Conseil Municipal accepte la surélévation du mur par Mr ALLETRU. Il autorise au maximum trois rangs de parpaing supplémentaires et demande que le crépi du mur sur sa partie neuve soit identique à celle existante.

Mme Marie Thérèse RAUD informe Mr PICANT que le foyer logement aménage une voie d'accès dans le chemin des abattats pour leur livraison. Elle demande s'il ne serait pas possible de réaliser la réfection de cette voie dans le même temps (de nombreux de résidents allant se promener dans ce chemin.). Mr PICANT en prend note.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une conférence de presse aura lieu le Mercredi 18 Juin 2014 à 11h00 pour la fin des travaux du Parking de la raffinerie, du lotissement et du Crédit Mutuel. Elle demande au Conseil Municipal de prendre note de la date.

Mr PICANT informe que plusieurs haies débordent de propriétés privées sur la voie publique. Mme le Maire informe qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires.

Mme SALLÉ explique que plusieurs personnes se plaignent de la présence de déjections canines sur le trottoir menant à l'école. Mme le Maire prend note et transmettra un courrier aux personnes concernées.

Mme Françoise PAJOU demande si « les nids de poule » dans la rue des vallées peuvent être bouchés. Mr PICANT en prend note.

Mr Maurice PUAUD demande à Mme le Maire les conséquences du cambriolage qui a eu lieu dans la nuit du samedi 24 Mai au Dimanche 25 Mai 2014. Mme le Maire explique que les vols concernent des biens entreposés par le comité de parents d'élèves. Une plainte devra être déposée en gendarmerie pour qu'une enquête ait lieu.

Mr Christian PEAUD informe le Conseil Municipal que la commission du personnel s'est réunie le 22 mai dernier et a discuté de deux dossiers en cours. Le premier concerne le remplacement effectif au sein de la classe de Grande Section - Classe Préparatoire lorsque le personnel communal est en formation.

Le second point concerne la prise en compte d'un temps de formation pour deux agents en particulier. Mr PEAUD expose au Conseil Municipal les propositions de la commission du personnel. Après débat et vote à main levée le Conseil Municipal décide de prendre en compte le temps de formation.

Madame le Maire propose le versement d'heures complémentaires pour deux agents :
24,50 d'heures complémentaires à Mme Sabine BOUARD.
22,50 d'heures complémentaires à Mme Corine COULAIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à payer les heures complémentaires suivantes pour deux agents :

- 24,50 d'heures complémentaires à Mme Sabine BOUARD.
- 22,50 d'heures complémentaires à Mme Corine COULAIS.

Monsieur Philippe de Beausse informe le Conseil Municipal de la composition de la Commission consultative.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.